

Les Nouvelles de Blay

Les manifestations de Blay ont rencontré un vif succès...

La fête de la Saint Pierre organisée par le comité des fêtes fut encore une réussite. Nous remercions une fois de plus les organisateurs et les personnes ayant aidé au bon déroulement de cet événement, qui a accueilli cette année une brocante et de nouveaux groupes de musique.

Les randonnées qui se sont déroulées sur Blay ont reçu un bon accueil, et le concert à l'église a été chaleureusement applaudi par les habitants.

L'association à la mémoire du maréchal Montgomery a fait le plein lors de son méchoui.

L'EDITO

La rentrée!

Bons ou mauvais souvenirs, elle marque toujours une étape importante dans l'année. Elle nous relance dans nos projets, nous remotive... Bref, il faut en tirer parti.

La municipalité ne déroge pas à la règle : nous allons finaliser le choix d'un nouveau cabinet d'études pour l'établissement du P.L.U., rénover le parking de la Salle des Fêtes ainsi que les murs d'enceinte, finir de remettre en service la pompe de la Goherrerie, organiser le repas des anciens et les fêtes de fin d'année.

Ce nouveau numéro présente un aspect plus convivial qui, nous l'espérons, vous plaira. Sans grande ambition, il a pour but de vous tenir informé périodiquement des dossiers de la commune, et de vous diffuser les comptes rendus du Conseil Municipal.

Vous retrouverez donc des annonces de manifestation, un état des dossiers en cours et quelques informations diverses comme le résumé de la fête du village ou du concert à l'église et quelques rappels.

Nous espérons que vos vacances vous ont satisfait et vous souhaitons une bonne rentrée.

Damien JUMEAU



PERSONNEL COMMUNAL

Mlle Céline Bezin, employée chargé des gîtes, et de l'entretien des locaux municipaux s'est mariée, et nous tenons à lui souhaiter beaucoup de bonheur.

La commune a embauché un nouvel employé, Mr Lejeune, pendant une période de 6 mois. Il était chargé notamment de l'entretien des espaces verts.

LES COTEAUX

Le lotissement "Les Coteaux", vient de voir son règlement modifié et accepté par la Préfecture. Il est donc entré en vigueur..

Rappelons que le règlement modifié voit donc la disparition de l'article II.4 "Implantation des constructions les unes par rapport aux autres".

EQUIPEMENT

Nous avons constaté que la table de pique-nique présente sur le parking de l'église avait fait son temps. Nous avons décidé de la remplacer. Soucieux de l'accessibilité des infrastructures publiques aux personnes à mobilité réduite, nous avons acheté une deuxième table adaptée.

Le repas des Anciens

Le repas des anciens, regroupant les blaviens de plus de 60 ans, se tiendra le 22 novembre. Il aura lieu à la Salle des Fêtes de Blay. Nous avons décidé de déplacer la date un peu plus tard, afin de permettre à nos invités de prendre part à notre repas durant toute la durée de celui-ci. En effet, les repas étant nombreux en septembre, il nous était difficile de profiter longtemps de leur compagnie.

Nous espérons passer une journée aussi agréable que l'année dernière et comptons sur votre présence. Les invitations que vous recevrez sont à confirmer **avant le 1er Novembre** à la mairie.

Le parc Eolien

Le Conseil Municipal a été sollicité afin de donner son avis sur un projet intercommunal de Zone de Développement Eolien sur les communes de Rubercy et Mandeville-en-Bessin.

Bien que la municipalité encourage les actions en faveur du Développement durable et du respect de l'environnement, il nous est apparu que les infor-

mations qui nous étaient données sur ce projet n'étaient pas assez détaillées et n'ont pas permis au conseil de voter favorablement pour ce projet.

Nous ne connaissons que la zone géographique (derrière le bois de Gruchy) et la puissance (entre 6 et 12 MWatt). La taille et le nombre d'éoliennes n'étant pas spécifié dans le projet.

Brigades Vertes

L'INTERCOM a adhéré depuis le début de l'année aux Brigades Vertes. Nous recevons en mairie un rapport hebdomadaire, qui récapitule les actions menées sur le territoire de l'Intercom de Trévières. En ce qui concerne notre commune, hormis un problème de pollution signalé au lavoir du Douet Bérot, qui nous préoccupe, nous constatons une nette amélioration de la propreté au niveau des divers containers.

A.M.M.M

L'Association à la Mémoire du Maréchal Montgomery s'est réunie le dimanche 13 septembre. Après le dépôt d'une gerbe à la stèle commémorative, les convives se sont retrouvés autour d'un méchoui. L'après-midi fut agréable et ensoleillée.



PATRIMOINE

Nous avons constaté que le mur d'enceinte de la salle des fêtes donnant sur la rue des écoles était très endommagé et comportait un risque.

Nous avons décidé de le restaurer afin qu'il soit sécurisé.

Nous envisageons également de refaire le mur d'enceinte donnant sur le champ voisin qui est en majeure partie écroulé.

REFECTION DE LA VOIRIE

Le plan triennal engagé par l'intercom est entré en vigueur. C'est ainsi que la réfection des routes a commencé sur Blay.

Il était prévu de rénover le chemin des Essiaux ainsi que le chemin de la Goherrerie en 2009. Entre temps, nous a été signalé l'état préoccupant du chemin de la Galestre. Nous avons donc décidé de remplacer la réfection partielle de la Goherrerie par la réfection complète du chemin de la

Galestre. Le reste du plan triennal, à savoir, le Sault Bénard et la rue des écoles gardent leur programmation respectives, soit 2010 et 2011.

Nous gardons à l'esprit qu'il reste encore du travail sur de nombreuses routes, notamment au niveau du pluvial, mais ces travaux iront de pair avec la réfection des routes, afin de finaliser complètement les routes refaites.

TRANSPORTS

Nous avons rencontré les parents des enfants scolarisés, ainsi que les différents intervenants concernés par le ramassage scolaire de Bayeux au printemps, et c'est avec plaisir que nous vous informons que le car à destination de Bayeux (collège, lycée) passe depuis la rentrée sur Blay.

L'arrêt se situe sur le parking de l'église. Les horaires seront affichés à la mairie.

ECLAIRAGE PUBLIC

Nous avons rencontré le SDEC (Syndicat d'électricité du Canton) qui est chargé de la compétence éclairage public sur notre commune. Suite à des demandes d'éclairage au niveau des ramassages scolaires et dans un souci de confort et de sécurité, des travaux d'éclairage seront effectués au Sault Bénard et au Douet Bérot, avant le 19 novembre 2009.

N'étant pas en mesure de vous garantir la qualité de l'eau se trouvant aux diverses fontaines, le Conseil Municipal a décidé de déclarer l'eau non potable à ces endroits.
Merci de votre compréhension.

BLAY SPORT

L'association Blay Sport reprend ses cours de gymnastique volontaire pour l'année, le mardi de 20 heures à 21 heures, à la Salle des fêtes de Blay.

PATRIMOINE

Les riverains de la fontaine des Essiaux ayant fait rénover leur façade, et le champ attenant étant de nouveau entretenu, nous allons restaurer le mur qu'il reste, appartenant à la commune. Il commençait à s'effriter par le haut.

CONCERT

Le petit conservatoire de Mérédith, qui nous avait gratifié d'un concert à l'église l'année dernière, est revenu cette année avec un nouveau répertoire. De nombreux habitants avaient décidé de faire le déplacement, ils ont pu partager avec les artistes un café à la fin de la prestation.

ABRI-BUS

L'abri-bus situé sur le parking de l'église a été dégradé par des graffitis.

Une des personnes ayant participé à ces dégradations, est venue repeindre l'abri-bus afin de participer à son nettoyage.

FREDON

La commune continue d'avancer sur la charte signée avec la FREDON : "Traiter moins, Traiter mieux, ne plus traiter".

Les employés chargés de l'entretien ont donc suivi une formation d'une demi-journée, concernant l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette charte verrait son action renforcée par l'appui des particuliers.

RANDONNEE

L'Office de Tourisme d'Omaha Beach a organisé avec le concours de l'association Blay Sport et de la municipalité, une randonnée sur un circuit de 5 kilomètres sur la commune.

Elle fut suivie d'un goûter à la Salle des fêtes. Nous remercions les habitants qui avaient préparé des pâtisseries.

HORAIRES DE MAIRIE

Les horaires d'ouverture de la mairie ont changé. Désormais la mairie sera ouverte:
-Lundi 9H-12H 15H-19H
-Jeudi 10H-12H 14H-17H
-Samedi 9H-12H

Les permanences des élus restent inchangées:
Lundi 17H-19H
Samedi 9H-12H



Le calvaire a eu 100 ans l'année dernière...

Photo de la pose du calvaire de BLAY, le 1908.

Merci à Mr Michel GOURBIN pour la photo

ADSL

Nous avons relancé les démarches en faveur d'une desserte ADSL sur notre commune.

Nous avons rencontré les habitants plusieurs fois à la Salle des fêtes. Ensemble, nous avons décidé de créer un groupe de travail chargé de mettre en forme les idées qui étaient ressorties de ces réunions. Elle a mis en place un argumentaire, que nous avons soumis à l'approbation de tous afin de vérifier que nous retranscrivions bien vos attentes.

Nous avons donc écrit aux divers services concernés. nous leur avons spécifié notre volonté : "... collectivement, les habitants de la commune souhaitent pouvoir accéder à internet avec un débit suffisant afin que la population (grand public et entreprises) bénéficie d'offres compétitives et innovantes."

Cette lettre expliquait également les inconvénients de l'internet satellitaire : "Cette technologie adaptée aux « foyers isolés » permet le raccordement via une liaison satellite. Or même si Blay revendique son caractère rural, la commune n'est certainement pas « isolée » géographiquement. De plus cette technologie satellitaire, solution individuelle par excellence, obligerait la commune à voir fleurir dans le cœur de son bourg, dans un premier temps, 74 paraboles. Dans un but de préservation du patrimoine bâti et de préservation de l'environnement, l'installation de telles antennes est inacceptable."

La région et le département nous ont répondu qu'une politique serait définie à l'automne. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancée de ce dossier.

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
9 Janvier 2009

Convocation du : 22 décembre 2008

Nombre de conseillers :
Elus : 11
Présents : 10
Pris part à délibération : 10

L'an deux mil neuf, le 09 janvier à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

Mr JUMEAU Damien, Maire
Mme LEROUX Christel et Mr NEE Jean-Claude, Adjoints
Mr COUPRY Jean-Pierre, Mlle ETIENNE Elisabeth, Mr GASSION Olivier, Mr LAUNAY Philippe,
Mme OUTREQUIN Dominique, Mr CASROUGE Patrick, Mme SIMON Céline.

Absents : Mme MARMANDE Carole (pouvoir à Mlle ETIENNE Elisabeth)

Secrétaire de séance : Mme SIMON Céline

ORDRE DU JOUR

Signatures du compte rendu du conseil précédent.
Lecture et citation de Mr le Maire des différentes cartes de vœux reçus en Mairie pendant la signature du compte rendu de conseil du 12 décembre 2008.

ERDF-Travaux Le Saubénard

Suite à la demande d'extension de réseau de la parcelle n° A 305 de Monsieur Gaullier votée au dernier conseil, Monsieur le Maire a vérifié auprès d'ERDF que la société qui serait chargée des travaux ne détruirait pas la haie bocagère.

Comptabilité- Virement de crédit.

Monsieur le Maire signale qu'il manque une ligne de crédit de 1535,87 euros sur 2008 pour payer les factures qui arrivent. Monsieur le Maire précise aussi qu'à ce jour le budget est déficitaire mais, il explique que les recettes ont été budgetisées pour 124868 euros, et que pour l'instant seulement 87000 euros ont été perçus. La commune attend différents virements qui seront régularisés courant janvier 2009 mais cependant les dépenses prévues étaient de 124868 euros et elles s'élèvent à ce jour à 117468,12 euros.

Il faut donc une ouverture de ligne de crédit de 2000 euros à « Entretien bâtiment » chapitre 11 et déduire 2000 euros sur la ligne « Autre contribution » chapitre 65.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

Délibération : Décision Modificative – Section de Fonctionnement – virement de crédits

Afin de palier aux différents dépassement de crédits, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de voter la décision modificative au Budget Primitif 2008 suivante :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la modification suivante :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Compte	Désignation	Montant
011	61523	Entretien bâtiment	2000
		Total	2000

Crédits à réduire

Chapitre	Compte	Désignation	Montant
65	6558	Autre contribution	- 2000
		Total	- 2000

Mini-Station d'épuration – montant de la participation des propriétaires aux charges d'entretien.

Monsieur le Maire fait lecture des différentes factures pour la mini station :

- Vidange 143,52 €
- Consommation d'eau : 15 m³ = 37,50 €
- Agent communal (10 heures) 151,90 €

Soit un coût total de 332,92 € pour 2008, divisé par 9 lots. La charge est donc de 37 € par foyer.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

Délibération : Refacturation entretien mini station d'épuration – année 2008 - Lotissement Les Coteaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refacturer aux propriétaires installés (soit 9 lots) dans le lotissement Les Coteaux le coût de l'entretien de la mini station d'épuration.

Pour l'année 2008, ce coût s'élevait à 332.92 € (coût de l'agent 151.90€ - consommation d'eau 37.50€ - vidange 143.52 €).

Le montant de la participation demandée sera, pour l'entretien de la mini-station du lotissement Les Coteaux pour l'année 2008, de 37 € par foyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire.

Travaux / achats – Gîtes communaux

La commission gîtes et salle s'est rencontrée pour faire le point sur les différents travaux qui devraient être faits dans les cinq gîtes. Monsieur le Maire cite tous les travaux ou achats prévus pour chacun des gîtes. Monsieur le Maire souligne que tous les délégués de cette commission ont donné leur accord sur tous les achats et les travaux signalés.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

Monsieur le Maire signale que le budget gîte est excédentaire d'environ 60 000 euros, mais qu'il reste un emprunt jusqu'en 2019. L'annuité de cet emprunt s'élève à 6500 euros soit environ 40 000 euros. Monsieur le Maire explique qu'il serait possible de rembourser intégralement cet emprunt avec l'excédent du budget mais sachant que la toiture est à refaire et que plusieurs achats et petits travaux restent à effectuer, Monsieur le Maire pense qu'il est préférable de payer nos annuités pour l'emprunt normalement.

3 devis pour la toiture ont été reçus, ils vont de 17801 euros à 21960 euros.

Monsieur le Maire signale que les trois devis sont à peu près équivalents et que la société choisie sera celle qui sera disponible fin septembre, début octobre 2009 pour ne pas gêner la saison. Celui-ci sera voté lors d'un prochain conseil.

Entretien des espaces verts du Lotissement Les Coteaux.

Monsieur le Maire explique que l'agent communal étant allergique, il ne peut tondre. Donc la Mairie a fait appel à l'entreprise Letourneur du Molay Littry pour tondre le lotissement ce qui a coûté 120€ à la commune.

A la suite de cette tonte l'entreprise a réalisé un devis de 2400 euros pour 12 tontes dans l'année.

Monsieur Gassion signale qu'on ne doit pas parler des agents nominativement devant tout le monde.

Monsieur le Maire répond qu'il doit bien cependant indiquer pourquoi le lotissement a été tondu par une entreprise et non par l'employé de la commune.

Le conseil municipal REFUSE le devis à l'unanimité.

Questions diverses.

- Lecture d'un courrier venant de l'Association Myosotis qui fait une réunion de présentation le Mardi 13 janvier de 19h à 20h et le Jeudi 15 janvier de 14h à 15h30 au Molay Littry.

Monsieur le Maire invite tous les conseillers intéressés à s'y rendre.

- La Mairie de Moulton a envoyé un courrier en commémoration de Monsieur CREPEAU Michel et invite la Mairie à baptiser une rue, ou une place en sa mémoire.

Monsieur le Maire stipule que pour l'instant aucune rue ou place n'est prévue d'être baptisée.

- La Mairie a reçu une demande du SDEC pour connaître les projets de la commune en 2009. Monsieur le Maire signale qu'un lampadaire a été demandé au Douet Bérot pour les enfants qui prennent le car, Monsieur le Maire propose d'en installer un aussi rue des écoles et peut-être aussi au Saubénard où les enfants prennent le car.

Tout cela sera étudié en commission.

- La Mairie a reçu une demande de ERDF pour connaître les projets de la commune en 2009, pour l'instant aucun projet n'est envisagé.
- ADSL, Une réunion publique sera faite aux habitants de Blay afin d'expliquer l'internet par satellite.
- Mademoiselle Etienne demande à Monsieur Coupry quelle valeur juridique il porte au cahier des comptes-rendus de conseils municipaux. Monsieur Coupry explique qu'il a une valeur importante car le Préfet peut le demander à tout moment et qu'il comporte toutes les délibérations prises par le conseil municipal. Mademoiselle Etienne demande pourquoi alors, elle n'a trouvé aucune trace de délibération dans le choix du cabinet N.I.S. Monsieur Coupry répond qu'elle est forcément présente et qu'il lui présentera cette délibération la prochaine fois.
- La Mairie a reçu trois devis pour la toiture de l'étable (bâtiment communal du bourg) qui vont de 624 euros à 1078 euros, Monsieur le Maire explique que l'étable a été mise hors d'eau par le pignon avec un bardage que l'employé communal a posé mais qu'il reste la réparation de la toiture.

L'aménagement du bourg n'étant pas fait, aucun gros travail ne sera entrepris.

- Monsieur le Maire signale que la commune a relancé le cabinet Cavoit car les délais de livraison du lotissement sont largement dépassés, mais que la commune souhaite avoir le contrat signé des deux parties.
- Monsieur le Maire dit que Madame BERTAUX souhaite faire une exposition et demande au conseil de lui prêter la salle des fêtes gracieusement du jeudi au dimanche. Monsieur le Maire explique que si la commune organisait une exposition avec plusieurs personnes cela serait possible, mais cette personne préfère être seule.

Monsieur le Maire propose que la salle des fêtes soit louée par cette dame du jeudi au lundi au printemps pour le prix d'un week-end, au tarif d'un habitant de Blay.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

- Monsieur le Maire souhaite que le conseil trouve une solution pour les chiens errants. Il demande que la commune prenne un contrat avec une fourrière qui serait à peu près de 400 euros car la gendarmerie ne se déplace pas et le Maire n'étant pas là au cours de la journée, il ne peut verbaliser les propriétaires de chiens qui vagabondent sur la voie publique. Monsieur le Maire signale qu'il va faire un courrier à la gendarmerie. Le montant exact de la cotisation sera précisé lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

- Monsieur le Maire signale que les cinq gîtes de la commune n'ont été loués que 27 semaines en tout, soit environ cinq semaines chacun. Monsieur le Maire propose que les gîtes n°442, n°443(5-6 personnes) et le N°1252(8 personnes) passent au service réservation des gîtes de France d'avril jusqu'à Octobre.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'acheter 5 télévisions pour mettre dans chaque gîte.

Le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité.

- Monsieur Gassion demande si le permis de construire de Madame Winkel a été approuvé par la DDE, Monsieur le Maire répond que oui. Monsieur le Maire explique, comme il avait été voté lors du conseil municipal du 27 septembre 2008, que la mairie a donné des renseignements sur les aides possibles. Donc comme prévu dans la demande de permis de construire l'extension sera en bac acier couleur ardoise et enduite d'un ton clair.

- Monsieur Coupry souhaite faire plusieurs remarques sur le compte rendu du dernier conseil municipal :
 - Il souhaite préciser à Madame Leroux qui était secrétaire de séance lors du dernier conseil que chaque conseiller présent doit-être inscrit dans l'ordre d'élection. Madame Leroux signale qu'elle transmettra l'information à la secrétaire de Mairie qui a tapé le compte-rendu.
 - Il demande à Monsieur le Maire pourquoi les commissions ont été créées car elles ne sont pas convoquées.
 Monsieur le Maire répond qu'il trouve plus démocratique que l'ensemble des conseillers soit au courant de tout car, ce ne sont pas les commissions qui votent mais bien le conseil municipal.
 - Il souhaite aussi savoir pourquoi lors du Noël de la commune, c'est la commune qui a payé le goûter alors que c'est le comité des fêtes qui a fait les invitations.

Monsieur le Maire explique que, comme les années précédentes le goûter a été payé par la commune mais que les chocolats et la venue du Père Noël étaient organisés et gérés par le comité des fêtes et que si cela dérangeait, l'année prochaine l'ensemble des conseillers serait sollicité pour organiser et gérer le prochain Noël de la commune.

Monsieur le Maire trouve dommage que l'association mairie et comité des fêtes pose problème à Monsieur Coupry car cette fête avait un but unique de faire plaisir aux enfants de la commune.

Monsieur Coupry pense que cela equivaut à une double subvention et pense que Mairie et Comité des fêtes ne peuvent pas s'associer.

Mademoiselle Etienne demande à Monsieur Coupry pourquoi lors de la présentation des vœux du Maire de 2008, il a annoncé sa candidature aux élections municipales. Madame Leroux trouve que c'est beaucoup plus grave que ce qu'il reproche, car c'était à but privé.

Monsieur Coupry pense que ce n'est pas comparable et que comme tout le monde le fait, il pouvait le faire lui aussi.

Levée de séance à 22h20

Mairie de BLAY

14400 BLAY

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2009**

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Convocation du : 21 février 2009

Département du Calvados

Nombre de conseillers :

Elus : 11

Présents : 9

Canton de Trévières

Pris part à délibération : 11

L'an deux mil neuf, le 27 février à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

M. JUMEAU Damien, Maire

Mme LEROUX Christel, Mr NEE Jean-Claude, adjoints au Maire

M. COUPRY Jean-Pierre, Mr CASROUGE Patrick, Melle ETIENNE Elisabeth, M. GASSION Olivier,

Mme OUTREQUIN Dominique, Mme MARMANDE Carole

Absents excusés :

Mme SIMON Céline (pouvoir à Mme LEROUX Christel)

M. LAUNAY Philippe (pouvoir à Mr JUMEAU Damien)

Secrétaire de séance: Mme LEROUX Christel

Approbation des comptes-rendu des séances du 9 janvier 2009 et du 30 janvier 2009 reportée à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

Voirie – Intercom :

Monsieur le Maire informe que la convention signée entre la commune de Blay et l'Intercom de Trévières concernant la voirie est terminée depuis le 31 décembre 2008.

Il est nécessaire de la reconduire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 3 voix contre :

- DECIDE de reconduire la convention dans les conditions suivantes :
 - o le curage et le débarnage des fossés des voies intercommunales seront fait par l'agent communal
 - o Le broyage des voies intercommunales sera effectué dorénavant par l'Intercom
- CHARGE Monsieur le Maire de signer la nouvelle convention

Subvention Enfant Do :

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une association pour les assistantes maternelles qui sont au nombre de trois sur la commune de Blay (1 seule étant adhérente à l'association).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 5 voix pour et 6 abstentions, DECIDE de ne pas verser de subvention à l'association Enfant Do.

Achat cuve à fioul :

Monsieur le Maire présente le devis reçu en Mairie et étudié en commission travaux qui est de 984.20 € HT (1177.10 € TTC).

Le devis étant du mois de septembre 2008, il est demandé une réactualisation des prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de passer commande d'une cuve à fioul, auprès de la société GUILLEBERT , si le montant réactualisé ne dépasse pas de plus de 5% le montant du devis du mois de septembre 2008.

Subvention Croix Rouge :

Après lecture du courrier reçu en Mairie de la Croix Rouge, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas verser de subvention à la Croix Rouge.

Cérémonie « 65^{ème} anniversaire du débarquement » :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet de Bayeux concernant les manifestations organisées localement.

Monsieur le Maire retrace l'histoire de Blay en rappelant que la libération sur notre commune a été faite en deux fois le 9 et 10 juin.

Monsieur le Maire propose de confectionner des drapeaux en papier afin de les mettre sur les maisons le jour de la libération.

A revoir lors du prochain Conseil Municipal.

Maintenance informatique :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la facture JVS MAIRISTEM concernant la maintenance informatique - logiciel (contrat L20080101-9256) pour un montant de 684.30 €.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la reconduction de ce contrat pour une durée d'un an.

Syndicat d'aménagement de la Tortonne :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le mode de représentation des délégués des communes membres du Syndicat Intercommunal d'aménagement de la Tortonne a été modifié par arrêté préfectoral du 11 février 2009.

Par arrêté préfectoral le mode de représentation est ramené à un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à 7 voix pour et 4 abstentions

- Délégué titulaire : Mr GASSION Olivier
- Délégué suppléant : Mlle ETIENNE Elisabeth

Pétition « Une Normandie à grande vitesse » :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la région Basse-Normandie concernant la liaison Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Granville.

Une pétition est disponible en Mairie ou sur le site <http://www.normandie.grandevitesse.org>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions, CHARGE Monsieur le Maire de signer la pétition en tant que Maire de la commune de Blay.

Urbanisme :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur FIZELIER qui demande une nouvelle étude de son dossier (abri bois).

Après étude de dossier d'urbanisme sur le Lotissement Les Coteaux et pour répondre à la demande, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 voix contre, DECIDE de prévoir la modification de l'article 2.4 du règlement du Lotissement des Coteaux et CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires afin de présenter au Conseil Municipal le nouveau règlement du Lotissement pour approbation.

Remboursement achat :

Le Conseil Municipal est informé que Mme LEROUX a payé une facture d'achat de matériaux pour les travaux du gîte 1252, pour un montant de 362.56€. Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour le remboursement à Mme LEROUX de cette somme sur le budget gîtes communaux. (Mme LEROUX ne participe pas à ce vote et sort de la salle).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des participants au vote ACCEPTE de rembourser Mme LEROUX pour la somme de 362.56 €

Toiture presbytère :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs devis ont été demandés pour la réfection de la toiture du Presbytère.

La présentation des devis ayant été faite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE de retenir l'entreprise Benoît RICHARD pour son devis d'un montant de 19 652.27 € HT
- CHARGE Monsieur le Maire de faire la demande de subvention auprès du Conseil Général.

Bulletin municipal :

A revoir lors de la prochaine séance de Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Randonnée le 22 juillet sur Blay organisée par l'office de tourisme. Un verre de l'amitié sera offert par la mairie à l'issue de cette marche.

- Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite par l'école publique de Trévières (Séance du 30 janvier 2009). Une délibération nominative devant être prise par le Conseil Municipal, il est demandé aux conseillers de délibérer. Enfants concernés : Enzo JUMEAU et Kylian BERARD
Monsieur JUMEAU Damien quitte l'assemblée.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de verser la somme de 50€ aux familles des enfants Enzo JUMEAU et Kylian BERARD.

- L'association Marais-page sortira son journal mensuel avec un paragraphe sur la commune de Blay au mois de mars.

- Réunion du SPANC du jeudi 26 février 2009 :
Une visite sera effectuée pour vérifier l'installation de chaque fosse afin de voir son efficacité. Le SPANC donnera aussi des conseils sur les différentes solutions à envisager. Cela aura un coût de 95 €. Les maisons neuves seront épargnées.
Il est possible de refuser la visite, dans ce cas nous n'aurons pas leur agrément.

- Une ouverture de champs a été faite sans autorisation sur la parcelle de Mesdames GUIBET-BAUDRY. Monsieur COUPRY pense qu'elle existait avant. On se renseigne.

- Nous informons le conseil qu'une demande de documents (notamment les contrats qui lient la commune avec les entreprises CAVOIT et NEIL) a été faite auprès de celles-ci car nous ne les possédions pas en mairie. Les contrats ont été envoyés à la Sous-Préfecture et au SCOT pour confirmer ou non la validité de ceux-ci.
Monsieur COUPRY signale qu'il voit Monsieur CAVOIT et que celui-ci ne devrait pas nous réclamer la somme du contrat demandé.

- ADSL
Demande de renseignement pour le répartiteur toujours en cours ça avance.

- Transport scolaire
Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue avec les habitants concernés pour le transport scolaire desservant les écoles de Bayeux.

- Réunion Intercom
Monsieur le Maire informe qu'il y aura des achats de panneaux pour le secteur d'Omaha Beach.
Le projet de l'école en prévision sur Tour en Bessin se concrétise.
Renouvellement du parc informatique de l'Intercom

- Madame MARMANDE présente l'entreprise qui a été retenue par l'Intercom pour l'achat de panneaux de signalisation. Il s'agit de l'entreprise Ssignature et précise qu'elle a les catalogues.

- Monsieur COUPRY demande si le terrain communal qui longe la rivière est une décharge. Nous lui indiquons que seul le vert et la terre de la commune sont stockés. Nous fermerons cette parcelle pour éviter les décharges sauvages.
- Madame OUTREQUIN informe qu'il y a des bouteilles dans un champs situé sur la RD.

Levée de séance à 23h43.

Mairie de BLAY

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados

Canton de Trévières

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 MARS 2009**

Convocation du : 2 mars 2009

Nombre de conseillers :
Elus : 11
Présents : 8
Pris part à délibération : 11

L'an deux mil neuf, le 27 février à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

M. JUMEAU Damien, Maire
Mme LEROUX Christel, Mr NEE Jean-Claude, adjoints au Maire
Mr CASROUGE Patrick, M. GASSION Olivier, Mme OUTREQUIN Dominique, Mme MARMANDE Carole, Mme SIMON Céline

Absents excusés :

M. COUPRY Jean-Pierre
Melle ETIENNE Elisabeth
M. LAUNAY Philippe (pouvoir à Mr JUMEAU Damien)

Secrétaire de séance: Mme LEROUX Christel

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2009 par l'ensemble des conseillers.
Approbation du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2009 par l'ensemble des conseillers sauf Mr GASSION pour les raisons suivantes : Mr GASSION précise que dans le conseil du 9 janvier 2009 il stipulait qu'il était au courant de l'approbation du PC de Me WINKEL, mais il faisait la remarque que n'apparaît pas dans le compte-rendu les demandes qui ont été formulées par le conseil.

ORDRE DU JOUR

1) BULLETIN MUNICIPAL

Mr le Maire rappelle le montant du devis pour 84 pages qui est de 1464.00 € HR en papier recyclé.

Le nombre des annonceurs n'est pas important. Sur 16 demandes, seuls 9 annonceurs ont répondu dont 5 positifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE le devis de l'IMB pour la somme de 1464 € HT sur papier recyclé.

2) SALLE DE S FETES

Mr le Maire explique que lors de la dernière location le parquet a été dégradé. Le chèque de caution a été gardé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- DECIDE de faire appel à des entreprises pour des devis pour la rénovation du parquet.
- DECIDE de garder le chèque de caution.

3) Cérémonies du 65^{ème} anniversaire du débarquement.

Mr le Maire rappelle que Mr le Sous-Prefet a demandé si des manifestations auront lieu sur la commune de Blay. En accord avec le conseil, il lui sera répondu qu'aucune manifestation publique ne sera organisée sur Blay.

L'idée de confectionner des drapeaux en papier reste à l'ordre du jour . D'autres idées ont été apportées : inclure l'association Montgemory pour organiser un après-midi rencontre jeunes – anciens....

Ce dossier sera revu lors des prochaines séances.

4) Embauche contrat aidé – Entretien espaces verts :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de trouver une solution pour l'entretien des espaces verts de la commune (voir séance du 9 janvier 2009). Mr le maire s'est informé des possibilités de recrutement.

Il existe des contrats aidés, Contrat d'Aide à l'Embauche, suivants aux conditions suivantes : 20h mini hebdo, rémunération SMIC, minima sociaux. La participation de l'état peut être de 80% à 90 %.

Le CAE est signé pour une durée de 6 mois renouvelable une fois.

Mr Gassion Olivier a rencontré le pôle emploi. Il existe d'autres formes de recrutement avec d'autres contraintes. Nous nous renseignerons sur ces différentes possibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de recourir à ce mode de recrutement (CAE)
- charge Mr le Maire d'effectuer les démarches auprès du Pôle emploi afin de mettre en place le recrutement

QUESTIONS DIVERSES

- Mme MARMANDE

- Le nouveau devis pour la cuve à fioul est arrivé. Il est à ce jour de 1033.41 € HT (5% plus cher que celui du mois de septembre 2008).

- Travaux ERDF – Mr Gaulier : Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il doit prendre un arrêté de circulation au Saubénard pour permettre l'exécution des travaux d'extension basse tension par la société SORAPEL. A partir du 12 avril 2009 et pour une période de 3 jours.

- Lotissement les Coteaux : Les plantations sont faites. Remerciement à Mlle ETIENNE et Mr GASSION. Une rencontre est prévue avec Mr LE CONTE (Cabinet CAVOIT) le 11 mars 2009.

- Mme OUTREQUIN informe le Conseil qu'un jeune de la commune de Blay va au championnat de France de Cross.

- La commission finances travaille sur l'élaboration des budgets.

Levée de séance à 21h20

Mairie de BLAY

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados

Canton de Trévières

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2009**

Convocation du : 12 Mars 2009

Nombre de conseillers :

Elus : 11

Présents : 8

Pris part à délibération : 9

L'an deux mil neuf, le 14 mars à 12 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

M. JUMEAU Damien, Maire

Mr NEE Jean-Claude, adjoints au Maire

M. COUPRY Jean-Pierre, Mr CASROUGE Patrick, Melle ETIENNE Elisabeth, M. GASSION Olivier,

Mme SIMON Céline, Mme MARMANDE Carole

Absents excusés :

Mme LEROUX Christel (pouvoir à Mr JUMEAU Damien

Mme OUTREQUIN Dominique

M. LAUNAY Philippe

Secrétaire de séance: Mme MARMANDE Carole

ORDRE DU JOUR

Voirie – Intercom :

Monsieur le Maire explique que si on ne garde pas le broyage fait par l'agent communal au lieu de le laisser à l'Intercom, on ne peut pas équilibrer le budget de fonctionnement de la commune de Blay.

Etant donné le rendez-vous pris avec la trésorerie de Trévières, ce lundi 16 mars 2009, pour présenter l'ébauche du budget, il nous faut voter.

Délibération modifiant partiellement la délibération du 27 février 2009

Dans le cadre de la convention voirie entre l'intercom et la commune de Blay, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait préférable de garder à notre charge le broyage des voies intercommunales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier la délibération du 27 février 2009 concernant la reconduction de la convention voirie entre l'Intercom et la commune de Blay comme suit :

- o Le broyage des voies intercommunales sera effectué par l'agent communal.

Levée de la séance à 12h07.

Mairie de BLAY

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2009

Convocation du : 23 mars 2009

Nombre de conseillers :

Elus : 11

Présents : 10

Pris part à délibération : 10

L'an deux mil neuf, le jeudi deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

M. JUMEAU Damien, Maire

Mme LEROUX Christel, Mr NEE Jean-Claude, adjoints au Maire

M. COUPRY Jean-Pierre, Mr CASROUGE Patrick, Melle ETIENNE Elisabeth, M. GASSION Olivier,

Mme OUTREQUIN Dominique, Mme MARMANDE Carole, Mme SIMON Céline

Absents excusés :

M. LAUNAY Philippe

Secrétaire de séance : Mme LEROUX Christel

Approbation du compte-rendu de la séance précédente du 14 mars 2009.

ORDRE DU JOUR

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

Monsieur NEE donne lecture du compte administratif de l'année 2008 de chaque budget (Budget Commune – Budget Gîtes et Budget Lotissement Les Coteaux)

Délibération compte administratif 2008 du budget commune :

Le compte administratif de la Commune de Blay est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2008	119 563.90	14 529.12	134 093.02
Recettes 2008	114 083.97	19 589.00	133 672.97
Résultats 2008	- 5479.93	5 059.88	- 420.05
Report 2007	9 328.97	58 458.18	67 787.15
Clôture 2008	3 849.04	63 518.06	67 367.10

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **ACCEPTE**, le compte Administratif de la commune de Blay pour l'année 2008 présentant un **report à nouveau de 67 367.10 €**, soit de **3 849.04€ en Fonctionnement et de 63 518.06€ en Investissement**.

Délibération compte administratif 2008 du budget gîtes :

Le compte administratif du Budget Gîte de Blay est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2008	11 546.83	4 552.95	16 099.78
Recettes 2008	12 530.42	4 462.60	16 993.02
Résultats 2008	983.59	- 90.35	893.24
Report 2007	12 202.49	21 138.04	33 340.53
Clôture 2008	13 186.08	21 047.69	34 233.77

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité** :

- **ACCEPTE**, le compte Administratif du Budget Gîtes de la commune de Blay pour l'année 2008 présentant un **report à nouveau de 34 233.77 €**, soit de **13 186.08€ en Fonctionnement et de 21 047.69€ en Investissement**.

Délibération compte administratif 2008 du budget Lotissement Les Coteaux :

Le compte administratif 2008 du Budget Lotissement Les Coteaux de Blay est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

	Fonctionnement
Dépenses 2008	80 053.65
Recettes 2008	79 795.15
Résultats 2008	- 258.50
Report 2007	125 057.95
Clôture 2008	124 799.45

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE**, le compte Administratif du Budget Lotissement Les Coteaux de la commune de Blay pour l'année 2008 présentant un **report à nouveau de 124 799.45 € en Fonctionnement.**

COMPTE DE GESTION 2008

Monsieur JUMEAU donne lecture du compte de gestion de l'année 2008 de chaque budget (Budget Commune – Budget Gîtes et Budget Lotissement Les Coteaux). Les chiffres sont en concordances avec ceux du compte administratif.

Délibération compte de gestion 2008 du budget commune :

Le compte de gestion de la Commune de Blay établi par Mr le Trésorier est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il est en concordance avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE**, le compte de gestion de la commune de Blay pour l'année 2008, établi par Mr le Trésorier.

Délibération compte de gestion 2008 du budget gîte :

Le compte de gestion du Budget Gîtes de Blay établi par Mr le Trésorier est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il est en concordance avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité:**

- **ACCEPTE**, le compte de gestion du Budget Gîte de la commune de Blay pour l'année 2008, établi par Mr le Trésorier.

Délibération compte de gestion 2008 du budget Lotissement Les Coteaux :

Le compte de gestion 2008 du budget Lotissement Les Coteaux de la Commune de Blay établi par Mr le Trésorier est présenté à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il est en concordance avec le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, le compte de gestion du budget Lotissement Les Coteaux de la commune de Blay pour l'année 2008, établi par Mr le Trésorier.

BUDGET 2009 DE LA COMMUNE DE BLAY

Monsieur JUMEAU présente le budget de l'année 2009 préparé par la commission finance.

Délibération : Vote des Taux d'imposition 2009

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le taux des 4 taxes. Il propose une augmentation de 2.5% par rapport aux taux de l'année 2008 soit :

- Taxe d'habitation	: 3.74 %	- Taxe foncière (non bâti)	: 9.72 %
- Taxe foncière (bâti)	: 5.31 %	- Taxe professionnelle	: 0 %

Le Conseil Municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, d'appliquer ces taux d'imposition pour l'année 2009 .

Délibération : subventions 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de voter les subventions communales de l'année 2009.

Le montant et le destinataire des subventions sont mis au vote. Voici le résultat pour le compte 65748.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** de verser les subventions suivantes :

- Association du Maréchal Montgomery	200 €	10 voix pour
- Blay Sport	200 €	10 voix pour
- ADMR	200 €	8 voix pour et 2 abstentions
- Comité de Sauvegarde de Blay	200 €	10 voix pour
- Comité des loisirs	200 €	10 voix pour

Délibération : Indemnités élus

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans le cadre du vote du Budget Primitif de l'année 2009, de revoir le montant des indemnités des élus à la baisse.

Il propose l'application des taux suivant :

Indemnité du Maire	15 % de l'IM 821
Indemnité du 1 ^{er} adjoint	5 % de l'IM 821
Indemnité du 2 ^{ème} adjoint	5 % de l'IM 821

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTE** de fixer le montant des indemnités comme ci-dessus à dater du 1^{er} avril 2009.

Délibération : Budget Primitif 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif de la Commune de Blay pour l'année 2009, élaboré par la commission des finances .

Le budget de la commune de Blay se présente en section de fonctionnement et en section d'investissement de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	124 347 €	124 347 €
Investissement	26 930 €	77 878 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour et 3 voix contre ACCEPTE le budget présenté par Monsieur le Maire.

BUDGET 2009 DU BUDGET GITES :

Délibération :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif des Gîtes de Blay pour l'année 2009, élaboré par la commission des finances .

Le budget des gîtes s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 336 €	29 336 €
Investissement	30 978 €	30 978 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE le budget présenté par Monsieur le Maire.

BUDGET 2009 DU BUDGET LOTISSEMENT LES COTEAUX :

Délibération :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif du Lotissement Les Coteaux de Blay pour l'année 2009, élaboré par la commission des finances .

Le budget présente un suréquilibre en section de fonctionnement comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	33 000 €	151 081 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ACCEPTE le budget présenté par Monsieur le Maire.

INDEMNITE DU RECEVEUR MUNICIPAL

Délibération :

Le Conseil Municipal

Vu l'article de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et liberté de communes, des départements et des régions

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissement publics aux agents des services extérieurs de l'Etat

Vu l'arrêté interministériel du 19 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les collectivités territoriales pour la confection des documents budgétaires

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des collectivités territoriales

DECIDE, à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983

- d'accorder le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à **Madame Claude GENEVIEVE, Receveur municipal intérimaire pour les mois de mars et avril 2009 et à Madame Valérie BOISSARD à compter du 1^{er} mai 2009.**

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Cette indemnité se cumule avec l'indemnité allouée à l'occasion de la confection des documents budgétaires fixée par arrêté du 16 décembre 1983.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (FREDON)

Délibération :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a été choisie par le Conseil Général et l'agence de l'eau pour la mise en application de la charte Bas-Normande d'entretien phytosanitaire des espaces communaux, ci annexée.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre de bonnes pratiques afin de réduire la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines, notamment celles utilisées pour la production d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Blay à l'unanimité :

- ACCEPTE les termes du niveau 1 de la charte bas-normand de désherbage des espaces communaux financé par le Conseil Général et l'agence de l'eau

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette charte.

REMBOURSEMENT ACOMPTE LOCATION SALLE DES FETES

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire de la salle des fêtes de Blay a annulé sa réservation pour raisons personnelles. (Location du 6 novembre 2009).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité , ACCEPTE de rembourser le locataire du montant de l'acompte déjà versé à la commune soit 45 €.

URBANISME

Permis de Construire déposé pour un hangar de matériel agricole – avis favorable à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture d'un courrier de Mme DESMAISONS au sujet du broyage des haies

=> une réunion sera faite pour en discuter

- Information du Conseil Général : Concours National des Villes et villages fleuris

- Toiture du presbytère : la toiture sera faite début octobre 2009

- Grange : Mr NEE a rappelé Mr Guillouf pour intervenir au plus vite sur la toiture

- Nexity : Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un cabinet à la recherche d'un terrain pour l'implantation d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Il se charge de prendre rendez-vous avec le cabinet pour une réunion d'information avec les conseillers.

- Chemins : Mr le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Mr LECLAIRE concernant l'état de vétusté du chemin de la Galestre.

- ADSL : Mr le Maire informe le Conseil qu'une réponse négative a été faite par France Telecom à la possibilité d'implanter le répartiteur sur la commune de Blay.

- un habitant se propose d'acheter les poteaux en bois. A voir en prochaine réunion.

- Les tables de pique-nique sur le terrain à coté de l'Eglise sont en très mauvais état. Après renseignement, elles auraient été fournies par le Conseil Général. Mr le Maire se charge de voir ce qu'il faut faire pour les remplacer.

- Remerciement par Mr GASSION pour le prêt de la salle des fêtes pour une réunion du SIA de la Tortonne, le 1^{er} avril 2009.

Il y a eu beaucoup d'intervenants en rapport avec l'eau de façon à ouvrir un appui technique. Le but est de recadrer le SIA de la Tortonne dans son contexte actuel afin d'améliorer la qualité des eaux.

L'intervention d'un technicien de rivière est nécessaire au bon déroulement des travaux actuellement prévus et des travaux à venir.

On se dirige vers des actions communes, surtout sur l'Aure Inférieure.

- Intercom :

- * Un nouveau délégué pour le SCOT a été nommé.
- * 65^{ème} anniversaire : il y a aura 4 feux d'artifice
- * Brigade verte / Intercom de Bayeux : cela n'avance pas.
- * Ecole de Crouay : réfection des peintures en 2009
- * Travaux cour de l'école de Trévières en 2009

- CAE au 1^{er} avril 2009 – agent des espaces verts
4 personnes ont été rencontrées. Le choix final s'est porté sur Mr JEJEUNE Alain. Il commencera le 6 avril 2009.

- Mr le Maire a eu une demande de dépôt de terre dans le milieu du bourg. Il a refusé.

Fin de la séance 22h50

Mairie de BLAY

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2009

Convocation du : 9 mai 2009

Nombre de conseillers :

Elus : 11

Présents : 9

Pris part à délibération : 9

L'an deux mil neuf, le vendredi quinze mai, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

M. JUMEAU Damien, Maire

Mme LEROUX Christel, Mr NEE Jean-Claude, adjoints au Maire

M. COUPRY Jean-Pierre, Mr CASROUGE Patrick, Melle ETIENNE Elisabeth (arrivée à 21h00 – absente pour les deux premières délibérations), M. GASSION Olivier, Mme OUTREQUIN Dominique, Mme SIMON Céline,

Absents excusés : M. LAUNAY Philippe,

Absente non excusé : Mme MARMANDE Carole

Secrétaire de séance : Mme LEROUX Christel

Approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1 / GITE N° 440 - DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'ACOMPTE

Délibération :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande de remboursement d'acompte pour le gîte 440.

Le locataire a initialement loué le gîte 440 pour 4 personnes du 8 au 15 août 2009.

Il a demandé si le gîte pouvait accueillir 5 personnes. Il lui a été répondu qu'en raison des règles de sécurité cela n'était pas possible.

Il a donc loué le gîte 443 par le biais des gîtes de France.

L'acompte correspondant à la location du gîte 440 ayant été encaissé, il doit être remboursé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de rembourser le locataire (Mr Philippe Christophe) du gîte 440 du 8 au 15 août 09 pour la somme de 86€ correspondant à l'acompte.

2 / TARIFS 2010 - GITES

Délibération :

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de fixer les prix de location des gîtes pour l'année 2010.

Monsieur le maire rappelle que les gîtes n° 440 et 441 restent en gestion directe par la mairie et que les gîtes 442, 443 et 1252 sont en gestion service de réservation par les Gîtes de France du 1^{er} avril au 31 octobre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité FIXE les prix de location des gîtes pour l'année 2010 comme suit :

Période /	N° gîte	440 et 441	442	443	1252
Haute Saison (la semaine) Juillet / Août		295	360	370	495
Moyenne saison (la semaine) Mai, Juin, Septembre et vacances scolaires		240	305	310	320
Basse saison (la semaine) Octobre à Avril		199	249	255	269
1 nuit		47	57	60	89
1 week-end du vendredi au dimanche		130	149	155	175

Cautions	150	150	150	300
----------	-----	-----	-----	-----

3 / ACHAT TABLE DE PIQUE-NIQUE

Mr NEE présente plusieurs tarifs pour l'achat de 2 tables de pique nique pour mettre sur le parking de l'Eglise.

A été retenu 1 table à 367.31 € HT et 1 Table accessible aux personnes à mobilité réduite à 522.21 € HT chez le fournisseur SEMIO.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que les tables de pique-nique sur le parking près de l'Eglise sont en très mauvais état.

Il est proposé le rachat de plusieurs tables de pique-nique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être demandée au Conseil Général au titre du programme touristique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- DECIDE l'achat d'une table de pique nique CASSIA à 367.31 € HT et une table de pique nique CHAMPETRE ACCES pour personnes à mobilité réduite à 522.21 € HT chez le fournisseur SEMIO
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le bon de commande et la demande de subvention auprès du conseil général.

4 / SDEC – ACHAT LAMPADAIRE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été demandé des devis pour l'extension du réseau d'éclairage public aux trois endroits suivants : LE BOURG – LE DOUET BEROT – LE SAUBENARD. Mr le maire présente ces devis demandé au SDEC :

- Extension du réseau d'éclairage public au Bourg – installations de 2 candélabres pour un montant de 7359.29 € de participation communale
- Extension du réseau d'éclairage public au Douet Bérot – installation de 2 lampes sodium sur poteau existant pour un montant de 1497.47 € de participation communale
- Extension du réseau d'éclairage public au Saubénard – installation d'une lampe sodium sur poteau existant pour un montant de 1389.70 € de participation communale

A été retenu à l'unanimité le Douet Bérot et Le Saubénard pour l'année 2010.

Délibération :

Mr le Maire présente dans le cadre du projet d'extension du réseau d'éclairage public aux points suivants : LE DOUET BEROT – LE BOURG – LE SAUBENARD, les devis reçus du SDEC Energie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- RETIENT les projets d'extension du réseau d'éclairage public au DOUET BEROT et au SAUBENARD aux conditions suivantes :

- LE DOUET BEROT Devis 0903 EPI 110 pour un montant de contribution communale de 1 497.47 €

- LE SAUBENARD Devis 0903 EPI 111 pour un montant de contribution communale de 1389.70 €

- DECIDE de réaliser ces travaux en 2010

- S'ENGAGE à inscrire ces contributions au budget de la commune pour l'année 2010 à l'article 6554.

- CHARGE Mr le Maire de signer les devis pour bon pour accord.

5 / RECENSEMENT DE LA POPULATION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les habitants de la commune de Blay seront recensés en 2010. La commune a déjà réalisé le recensement en 2005.

Pour effectuer ce recensement la commune doit nommer dans un premier temps un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement.

Mr NEE est désigné.

Délibération :

Mr le Maire informe le conseil que les habitants de la commune de Blay seront recensés en 2010. Il présente en quelques lignes le déroulement de la campagne de recensement et demande au Conseil la nomination d'un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'Insee pendant la campagne de recensement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité, DESIGNNE Mr NEE coordonnateur communal, et CHARGE Mr le Maire d'établir l'arrêté de nomination.

6 / CORRESPONDANT DEFENSE

Délibération :

Mr le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de nommer un correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DESIGNNE Mlle ETIENNE Elisabeth correspondant défense de la commune de Blay.

7 / MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES

Une association a demandé l'utilisation de la salle des fêtes le vendredi soir 29 mai 2009.

Il est rappelé que la salle des fêtes ne peut être mise à disposition aux associations pour les réunions que les lundi, mercredi et jeudi soir. Le ménage doit être fait après chaque utilisation par l'association.

8 / ACHAT D'UNE TONDEUSE

Mr le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de la tondeuse. Après étude des devis, il est demandé un nouveau devis pour pouvoir comparer l'équivalent.

Le dossier est reporté à une séance ultérieure.

9 / SALLE DES FETES / REFECTION PARQUET / DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE DEGRADATION

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une location du 20 février 2009, le parquet de la salle des fêtes a été endommagé.

La remise en état de ce parquet a été réalisée par l'agent communal.

Le coût de cette remise en état s'élève à la somme de 411.86 €.

Il est décidé de retenir la somme de 200 € (8 voix pour et 1 abstention)

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que lors d'une location du 20 février 2009, le parquet de la salle des fêtes a été endommagé.

La remise en état de ce parquet a été réalisée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le montant qui sera déduit de la caution du locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et 1 abstention, DECIDE de retenir sur la caution du locataire la somme 200 € correspondant à la remise en état du parquet de la salle des fêtes.

10 / ADMR / NOMINATION D'UN DELEGUE

Mr le Maire informe le conseil de la démission de Mme SIMON Céline en tant que délégué de l'ADMR.

Il est nécessaire de nommer un autre délégué.

Mr COUPRY Jean-Pierre est désigné

Délibération :

Après la démission de Mme SIMON Céline, en tant que délégué auprès de l'ADMR, le conseil municipal après en avoir délibéré, NOMME, à l'unanimité Mr COUPRY Jean-Pierre délégué auprès de l'ADMR.

11 / LOTISSEMENT LES COTEAUX – MODIFICATION DU REGLEMENT

Mr le Maire rappelle qu'il était prévu la modification du règlement du lotissement « Les Coteaux » suivante : suppression article II 4 : implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.

L'ensemble des propriétaires a accepté cette modification.

Mr le Maire demande au conseil de valider par délibération cette modification : 8 voix pour et 1 abstention

Délibération :

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des propriétaires est en accord avec la modification n° 2 du règlement du lotissement LES COTEAUX.

Cette modification concerne la suppression de l'article II.4 : Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il doit délibérer sur cette modification et qu'il doit le charger d'effectuer les démarches auprès des services de la DDE en déposant une modification du permis de lotir

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 8 voix pour et 1 abstention :

- ACCEPTE la modification n°2 du règlement du lotissement les Coteaux (règlement modifié annexé)
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches auprès des services de la DDE.

QUESTIONS DIVERSES

- ADSL : 35 personnes étaient présente. Mr le Maire aurait aimé plus de participation de la part des élus.

- SACRISTIE : Réfection de la toiture. Nous ferons une demande à la DRAC qui nous confortera dans le choix de remanier la toiture ou non.

- Infos diverses :

- réfection du chemin de chez Mr COLLEVILLE tarif 239.30 €
- Elections européennes du 7 juin 2009. Il faut 3 personnes de 8h à 18h
 - matin de 8h à 13 h: Mr NEE – Mr COUPRY – Mr GASSION
 - après-midi 13h à 18h : Mme OUTREQUIN – Mme LEROUS – Mr JUMEAU
- Il est prévu un rendez-vous avec le cabinet CAVOIT et la commission lotissement
- Concert le 22 juillet 2009 : prêt de l'Eglise pour le concert du Petit Conservatoire de

« Mérédith »

- proposition d'ouvrier la mairie le jeudi au public.

- Mr COUPRY fait le compte-rendu de la réunion du SDEC du mois de mars

- Mme BEZIN Céline fait part de son mariage et invite le Maire et les conseillers. Nous la remercions de cette invitation.

- Public : Mr MEZEL propose une entreprise qui fabrique de tables de pique nique en plastique recyclé.

Fin de la séance : 22h05

Mairie de BLAY

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

COMPTE-RENDU

**DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUIN 2009**

Nombre de conseillers :

Elus : 11

Présents : 7

Pris part à délibération : 11

L'an deux mil neuf, le vendredi dix neuf juin, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

M. JUMEAU Damien, Maire

M. COUPRY Jean-Pierre, Mr CASROUGE Patrick, Melle ETIENNE Elisabeth , Mme OUTREQUIN Dominique, Mr LAUNAY Philippe, Mme MARMANDE Carole

Absents excusés :

Mme LEROUX Christel (pouvoir à Mlle ETIENNE) ,

Mr NEE Jean-Claude (pouvoir à Mme OUTREQUIN)

M. GASSION Olivier (pouvoir à Mr COUPRY)

Mme SIMON Céline (pouvoir à Mr JUMEAU)

Secrétaire de séance : Mme Marmande

ORDRE DU JOUR

1 / ACHAT D'UNE TONDEUSE

Délibération :

Monsieur le Maire donne lecture de tous les devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 voix contre, :

- DECIDE d'acheter le matériel suivant :

Fournisseur : MOTOCULTURE DE JARDIN – MARC CAMBRON

Devis : 08DEVMAR015 du 15/6/09 1265 € TTC

Matériel : Tondeuse viking M B 655 GS

- CHARGE Monsieur le Maire d'établir le bon de commande et d'en effectuer le règlement.

2 / LOTISSEMENT LES COTEAUX :

Le dossier de modification du règlement a été déposé à la DDE.

3 / ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Délibération :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il serait nécessaire de se doter de 2 panneaux travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'acheter 2 panneaux travaux
- CHARGE Monsieur le Maire de commander ces panneaux

4 / URBANISME

DP 14 078 09 U 001 – Mr et Mme LEROUX - pose de velux – accordé à l'unanimité

CU 14 078 09 B 002 – Mr et Mme DURU – Le Saubénard – un pavillon – Avis défavorable.

QUESTIONS DIVERSES

* Bus scolaire : La ligne 73 du Conseil Général passera à Blay pour la rentrée 2009 – 2010.. L'arrêt sera place de l'Eglise.

* Un habitant de la commune est venu nous informer que son fils avait avec d'autres enfants « taggé » l'abri bus place de l'Eglise. Elle se propose de faire nettoyer ces dégradations par son fils.

Il sera acheté des pinceaux et de la peinture.

Il est proposé un encadrement des enfants par un adulte pour la réalisation de ce nettoyage.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mr et Mme LEDOUIT (Céline BEZIN) remercient le conseil pour les fleurs offertes à l'occasion de leur mariage.

Remerciement est fait à Mr et Mme LEDOUIT.

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de prévention et de lutte concernant le virus de la grippe A , un courrier de Mr le Préfet lui demandant de désigner un correspondant « pandémie grippale ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a nommé Monsieur NEE comme correspondant « pandémie grippale ».

* Monsieur le Maire informe le conseil que la société DESAUTEL est venu faire la révision des extincteurs. Suite à cette révision, il sera envoyé un devis : certains extincteurs sont obsolètes, il faudrait une couverture de sécurité dans la salle des fêtes...

Suite à la réception du devis, il sera étudié.

* Madame MARMANDE a fait le compte rendu de la réunion de la commission tourisme de l'Intercom de Trévières

* Monsieur JUMEAU a fait le compte rendu de la réunion de l'Ecole.

Fin de la séance : 22h05

14400 BLAY

DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2009

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

Convocation du : 11 juillet 2009

Nombre de conseillers :

Elus : 11

Présents : 7

Pris part à délibération : 9

L'an deux mil neuf, le vendredi dix sept juillet, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

M. JUMEAU Damien, Maire

M. COUPRY Jean-Pierre, Mr NEE Jean-Claude, Melle ETIENNE Elisabeth, Mme OUTREQUIN Dominique, Mr LAUNAY Philippe, M. GASSION Olivier

Absents excusés :

Mme MARMANDE Carole (pouvoir à Mme Mlle ETIENNE)

Mme SIMON Céline (pouvoir à Mr JUMEAU)

Mme LEROUX Christel

Mr CASROUGE Patrick

Secrétaire de séance : Mr NEE

ORDRE DU JOUR

1 / CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE)

Délibération :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par le ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, qui sollicite l'avis du conseil municipal sur l'implantation d'une ZDE sur les communes de Rubercy et de Mandeville en Bessin. La puissance des éoliennes implantées sera comprise entre 6MW et 12MW. Le conseil municipal a 3 mois pour se prononcer.

Devant l'importance du sujet présenté, Mr le Maire propose de laisser un temps de réflexion aux conseillers, afin de connaître l'avis des habitants et ainsi prendre la décision représentant l'opinion de la population.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de reporter cette décision à une date ultérieure.

2 / MISE EN SECURITE INCENDIE :

Suite au passage de la société DESAUTEL, Mr le Maire présente le devis de la société pour un montant de 813.56 HT.

Délibération :

Devant le montant du devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité de faire uniquement le nécessaire face à la réglementation pour 2009, c'est-à-dire extincteurs, couverture anti feu et panneaux de signalisation.

3 / REPARATION DE LA POMPE DE LA GOHERRERIE

Monsieur le Maire présente le deuxième devis reçu pour le remplacement de la vanne de la pompe de la goherrerie. Ce devis établi par la SARL COLOMBE s'élève à 317.67 TTC.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 8 voix pour et 1 abstention de retenir le devis de la société COLOMBES

4 / URBANISME

PC 014 078 09 P 0002 – INDIVISION PIERRE – Un pavillon – Avis défavorable à 7 voix contre 2.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire lit la lettre de Mme LECLERC qui demande à pouvoir déplacer d'une cinquantaine de centimètres la pierre tombale d'une concession lors de sa réfection. Mr le Maire propose d'accéder à cette demande, car il n'y a aucune concession prévue à coté. Mr COUPRY émet des réserves. Mr le Maire donnera son accord à Mme LECLERC

* Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes orales pour l'installation d'un lave-vaisselle à la salle des fêtes. Etant donné les prix des lave-vaisselle de gamme professionnelle, le conseil municipal refuse à l'unanimité.

Fin de la séance : 22h05

Mairie de BLAY

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados
Canton de Trévières

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 SEPTEMBRE 2009**

Convocation du : 5 Septembre 2009

Nombre de conseillers :

Elus : 11

Présents : 10

Pris part à délibération : 11

L'an deux mil neuf, le vendredi onze septembre, à vingt heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur JUMEAU Damien, Maire.

Présents :

M. JUMEAU Damien, Maire

Mme LEROUX Christel, Mr NEE Jean-Claude, Adjoint au Maire

M. COUPRY Jean-Pierre, Melle ETIENNE Elisabeth, M. GASSION Olivier Mme OUTREQUIN

Dominique, Mr LAUNAY Philippe, Mme MARMANDE Carole, Mme SIMON Céline

Absents excusés :

Mr CASROUGE Patrick (pouvoir à Mr COUPRY)

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

ORDRE DU JOUR

1/ CREATION D'UNE ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN (ZDE)

Le dossier a été vu lors de la dernière séance du 17 juillet 2009. Le vote a été reporté pour permettre une bonne étude.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à l'unanimité.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal qu'il doit délibérer sur le dossier déposé par Monsieur le Président de l'Intercom de Trévières concernant une demande de création d'une ZDE sur le territoire des communes de Rubercy et Mandeville-en-bessin.

Après relecture du dossier du 18 juin 2009 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie ; du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, le conseil municipal, au vu des éléments fournis, donne un avis défavorable à l'unanimité.

2/ LOTISSEMENT LES COTEAUX – MAIN LEVEE DE INEO SNEC

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit délibérer sur la main levée de la société INEO – SNEC (rappel du 1^{er} septembre 2009).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DONNE mainlevée pleine et entière de la caution bancaire n° 28/349 d'un montant de 3 587.19 € établie par la société « SNEC, ZI 21 rue Armand Busquet 14400 BAYEUX ayant pour objet : Lotissement Les Coteaux Travaux de VRD

3 / GITES COMMUNAUX – SERVICE RESERVATION

Monsieur le Maire propose de revoir le mode de location des gîtes communaux après étude des recettes 2008 – 2009. Monsieur le Maire propose de donner la compétence de réservation des 5 gîtes au service réservation des Gîtes de France et ce toute l'année dès que possible.

Délibération

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal DECIDE de mettre les 5 gîtes en service réservation des Gîtes de France dès que possible.

4 / GITES COMMUNAUX – LOCATION LE WEEK-END

Monsieur le Maire, après avoir étudié en commission Gîtes le principe de location à la nuit le week-end, propose de ne plus louer une seule nuit le week-end. La location sera du vendredi soir au dimanche soir.

Délibération :

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal DECIDE de ne plus louer une seule nuit le week-end à dater du 14 septembre 2009. La location sera du vendredi soir au dimanche soir au prix du week-end.

5 / GITES COMMUNAUX – DEMANDE DE LOCATION LONGE DUREE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu une demande de location d'un particulier pour la période du 12 octobre au 12 décembre 2009 pour 3 personnes.

Il propose un tarif de location pour les gîtes 440 et 441 au tarif de 400 € / mois hors EDF + un forfait de 10€/ mois d'utilisation de la machine à laver.

Il propose éventuellement un tarif pour les gîtes 442 ou 443 au tarif de 500 €/ mois hors EDF + un forfait de 10€/ mois d'utilisation de la machine à laver.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de proposer, suite à une demande d'un locataire, la location longue durée, du 12 octobre au 12 décembre 2009, dans les conditions suivantes :

Gîte 440 et Gîte 441 : 400 €/ mois hors EDF + un forfait de 10€/ mois pour la machine à laver.

Gîte 442 et Gîte 443 : 500 €/ mois hors EDF + un forfait de 10€/ mois pour la machine à laver.

6 / SALLE DE FETES – DEMANDE DE PRET

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'association Blay Sport demandant le prêt de la salle des fêtes dans les mêmes conditions que l'année précédente et de la lettre remerciant le conseil municipal de la subvention communale.

Délibération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ACCEPTE à l'unanimité le prêt de la salle des fêtes à l'association Blay Sport dans les mêmes conditions que l'année précédente.

7 / URBANISME

PC	Mr CASROUGE	Nursurie	11 voix pour
DP	Mr DORAND	Panneaux Solaires	11 voix pour

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population :

Monsieur le Maire rappelle que Mr NEE est le coordinateur communal. Il reste à recruter l'agent recenseur.

La dotation de l'état s'élève à la somme de 665 €. Le montant alloué à l'agent recenseur sera voté lors du prochain conseil.

Madame LEDOUIT Céline, agent communal se propose pour ce poste. Une formation sera obligatoire.

Nous rappelons les dates du recensement : 21 janvier au 20 février 2010.

Pour permettre cette collecte l'agent recenseur devra être disponible sur la période de 1^{er} janvier à fin février 2010.

Délibération

Monsieur le Maire rappelle que Mr NEE est le coordinateur communal. Il reste à recruter l'agent recenseur.

Madame LEDOUIT Céline, agent communal se propose pour ce poste. Une formation sera obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de nommer Madame Céline LEDOUIT comme agent recenseur.
- CHARGE Monsieur le Maire d'établir l'arrêté municipal

Travaux RD 96 :

Mr le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général pour informer le conseil des travaux de revêtement de chaussée qui seront effectués du 14 septembre au 18 septembre 2009.

Syndicat de transport de Trévières :

Pendant la période des travaux sur la RD 96 (14 septembre au 18 septembre 2009), le point de ramassage scolaire se fera au lieu dit la Goherrerie au point de croisement de la RD 97A et de la RD 97.

Bus Vert du Calvados :

Mr le Maire informe le conseil que le point de ramassage de la ligne 73 sur le parking de l'Eglise est active depuis le début de la rentrée scolaire. Des horaires sont en Mairie.

Un aménagement a été nécessaire pour permettre au car de circuler en toute sécurité : suppression d'une barrière en bois.

Affaire commune de Blay / Lecherpy

Mr le Maire a donné lecture de la lettre du cabinet CREANCE (avocat) informant de la remise d'un chèque d'un montant de 1036.79 € correspondant au règlement de l'indemnité mise à la charge de Mr et Mme LECHERPY au titre de l'article L 761-1 du code de Justice Administrative.

Repas des anciens

Mr le Maire donne lecture de l'ancien traiteur nous informant de la reprise de son activité (suite départ à la retraite) par son successeur Mr LECHEVALIER.

Le repas des anciens est fixé le 22 novembre 2009.

SPANC

Mr le Maire informe que les systèmes d'assainissement de la salle des fêtes et des gîtes communaux ont été vérifiés.

Une réhabilitation sera nécessaire pour l'ensemble des systèmes.

Lotissement les Coteaux – Modification du règlement

Mr le Maire informe le conseil municipal, que la modification du règlement du lotissement les coteaux est validée par l'arrêté préfectoral du 31 août 2009.

Achat de tout venant

Plusieurs demandes de cailloux ont été recensées. Il est nécessaire de commander 50 T de cailloux pour la remise en état des chemins sur la commune de Blay.

Grippe A

Mr le Maire demande s'il faut prévoir l'achat de masque.

Le Conseil Municipal reporte l'achat lorsque celui-ci sera obligatoire.

Eau des lavoirs de Blay

Dans un souci de sécurité et de santé publique, un panneau « eau non potable » sera mis à chaque point d'eau des lavoirs. En effet, nous ne sommes pas en mesure d'assurer la qualité des eaux des points d'eau à tout moment de l'année.

Enrobés à froid :

Certaines routes de la commune sont à prévoir.

Une demande de Monsieur COUPRY a été faite pour le chemin des Landes.

Impôts locaux :

Après réception de ses impôts locaux, Monsieur COUPRY relève une erreur. Sur les propriétés non bâties nous avons voté une augmentation de 2.5% sur la part communale, il semblerait que l'augmentation réalisée soit de 25%... Nous allons nous renseigner.

Ouverture de la Mairie :

Monsieur le Maire informe que la mairie sera ouverte tous les jours de travail de la secrétaire de Mairie.

Réunions INTERCOM

- Une information sur l'accessibilité des bâtiments, de la voirie, des trottoirs a été faite à toutes les communes.

- Travaux à l'école maternelle de Trévières
- Liste des impayés de cantine
- Local ados : 10 à 14 jeunes à Trévières et 6 à Vierville

FREDON – Visite

Le FREDON est à nouveau venu visiter le local entretien. Ce qui avait été demandé a été fait. Cependant, il reste quelques changements à prévoir (bac hermétique, gants aux normes..) et peut-être prévoir l'achat d'un brûleur à herbes car le prix des produits est excessif et moins écologique.

Fin de la séance : 22h05